



## **Protocole sanitaire - Examen**

*Ce protocole sanitaire s'applique en complément des mesures générales de gestes barrières*

### **Afin de pouvoir accéder au Centre d'examen, le candidat devra,**

- Se présenter seul.  
Les accompagnateurs restent interdits.  
L'accès des chiens sera strictement réglementé et/ou refusé selon le site d'accueil.
- L'accès à l'établissement et la circulation sur le site, seront précisés par le Directeur du site avant chaque examen.
- Si vous avez été exposé au virus ou que vous présentez des symptômes (toux, fièvre...), ne pas vous présenter à l'examen et nous fournir un certificat médical. **Il est demandé de prendre sa température avant de se rendre sur le centre d'examen.**
- Respecter précisément les horaires de votre convocation d'examen.
- La pratique équestre et les épreuves pédagogiques se dérouleront uniquement en extérieur en respectant les préconisations du jury (choix des carrières, nombre de personnes...).
- Être muni en permanence d'un masque et de gants à prévoir par vos soins (Dès l'entrée et jusqu'à la sortie de l'établissement)  
Le masque pourra être **retiré uniquement** pendant les cours de technique équestre.
- De respecter les règles de distanciation sociale :
  - Respecter une distance de 2 mètres entre chaque personne y compris dans les zones BOXE
  - Respecter une distance de 10 mètres lorsque vous êtes à cheval
  - 1 élève par salle d'examen (+ 2 juges)

Le club house et les sanitaires seront potentiellement fermés si le site d'accueil ne peut pas en assurer la désinfection régulière.

Pour la pratique équestre l'élève devra utiliser uniquement son propre matériel. Il lui appartient d'en assurer la désinfection quotidienne. Aucun prêt entre les candidats ne sera accepté.

Les élèves devront assurer une stricte application de ces consignes et un respect total des instructions complémentaires données par le personnel de l'établissement et le jury.

**Si l'une de ces consignes n'était pas respectée, l'élève se verrait immédiatement refuser l'accès à l'établissement.**